Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1909)
Heft: 2

Artikel: Nomination d'une Commission d'organisation pour la fête d'été de 1910
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-242506

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

voit pas trop bien comment on pourrait organiser un enseignement ménager pratique à l'école.

En somme l'Assemblée se prononce pour :

1° L'enfance malheureuse et abandonnée au point de vue scolaire.

2° La discipline à l'Ecole et dans la famille.

Cette décision sera communiquée incessamment au Bureau de la S. P. R.

2° Nomination d'une Commission d'organisation pour la fête d'été de 1910.

Il est d'usage, dans notre Société d'organiser chaque été une promenade à la campagne. L'an dernier, le Comité n'a pu, pour diverses raisons, observer cette coutume; mais cette année il est décidé à se conformer à l'art. 16 des Statuts et demande à l'Assemblée de vouloir bien élire une commission d'organisation.

Sont élus par acclamation Mlles Bopp et Brochu, MM. Charvoz, Berger et Valencien.

Diverses recommandations sont adressées à la Commission qui présentera quelques projets dans la prochaine assemblée générale.

3° Cours pour apprentis et apprenties.

M. *le Président :* Dans sa séance du 19 novembre 1908 la Société adopta les art. 14 et 15 du projet de M. *L. Baatard* instituant des Cours pour apprentis et apprenties.

L'organisation de ces cours, prévue dans le projet sous le Titre III, en quatre articles 68, 69, 70, 71 (voir bull. n° 4, sept. 1908) doit donc être mise en discussion.

Mlle *Métral* aimerait voir les notions constitutionnelles et de droit usuel remplacées par l'enseignement ménager dans le programme applicable aux jeunes filles.

Cette idée est combattue par Mlle Willy, MM. Baatard et J. Dubois, qui s'accordent à dire que ces notions sont, dans la vie pratique, aussi utiles aux femmes qu'aux hommes. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que ces cours sont destinés à des *apprenties,* qu'ils doivent compléter leur instruction professionnelle avec laquelle un enseignement ménager n'aura, dans la plupart des cas, aucune espèce de rapport.

Mise aux voix, l'organisation des Cours est adoptée à l'una-